

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2810

5 décembre 2007

SOMMAIRE

Alevest	134872	Minerals & Resources Management S.A.	134879
Andante S.A.	134868	Motor Car Leasing S.A.	134844
Benny Investments S.A.	134877	Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l. ..	134849
Brevik Capital S.A.	134876	Novelis Luxembourg S.A.	134877
Captiva MPV S. à r.l.	134852	Ocamut S.A.	134853
Centurion Europe	134873	Orso Invest S.A.	134872
Chalet Center Luxembourg S.A.	134842	OSS CCS II S.à r.l.	134834
Cogcart, s.à r.l.	134834	Pechiney Eurofoil Luxembourg S.A.	134877
Digitalis Holding S.A.	134842	Phoenix III Mixed O	134865
Entertainment Center S.A.	134845	Phoenix III Mixed P	134869
Equiniti (Luxembourg) S.à r.l.	134855	ProLogis Poland XIX S.à r.l.	134871
Gianti S.A.	134871	Rasec International	134880
GSCP VI AA One Holding S.à r.l.	134846	Rona Industries S.à r.l.	134877
GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l.	134865	Sam & Young Concept S.à r.l.	134841
Ha Ka Lux 2 S.A.	134844	Solkarst International S.A.	134864
Ha Ka Lux S.A.	134843	Spacelab Entreprise S.A.	134834
Hapo G.m.b.H.	134875	T.S.S. Investissement S.A.	134863
Havanna Invest S.A.	134869	Turkish Pharma Lux S.à r.l.	134878
Helena Tech Invest Holding S.A.	134843	Udden SA	134876
Immologic S.A.	134844	Vatea S.A.	134879
I.P.F. S.à r.l.	134842	Verde I S.à r.l.	134863
Louise 130 S.à r.l.	134858	Vib-Tech International S.A.	134853
Media Pack International S.A.	134870	WGC - Worldwide Glass and Ceramics In- vestment S.A.	134846
Merchbanc Sicav	134853		

Cogcart, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 104.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Pour COGEART S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007133582/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00765. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.**(070154809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.***Spacelab Entreprise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 65.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Pour SPACELAB ENTREPRISE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007133587/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00701. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.**(070154813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.***OSS CCS II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.142.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifteenth day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

OSCAR S. SCHAFER & PARTNERS II, L.P., a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware,
with registered office at NATIONAL CORPORATE RESEARCH, Ltd, 615 South DuPont Highway, County of Kent, City
of Dover, State of Delaware 19901,

here represented by Ms Tulay Sonmez, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain
annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the
articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name
OSS CCS II S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated

August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any A manager acting jointly with a B manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager of the Company or by the joint signature of any A manager and any B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, OSCAR S. SCHAFER & PARTNERS II, L.P., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Andrew J. Goffe, company manager, born on May 19, 1968 in Florida, USA, with professional address at 598 Madison Avenue, 10th Floor New York, NY 10022, USA; and

- Mr Brad Rosenberg, company manager, born on December 12, 1977 in New Jersey, USA, with professional address at 598 Madison Avenue, 10th Floor New York, NY 10022, USA.

2. The following person is appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Marco Weijermans, commercial director, born on August 26, 1970, in s'Gravenhage, The Netherlands, residing at 26, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OSCAR S. SCHAFER & PARTNERS II, L.P., une société organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au NATIONAL CORPORATE RESEARCH, Ltd, 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901;

ici représentée par Mlle Tulay Sonmez, avocat, résidant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OSS CCS II S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par un gérant A agissant conjointement avec un gérant B.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

OSCAR S. SCHAFER & PARTNERS II, L.P., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Andrew J. Goffe, gérant de société, né le 19 mai 1968 en Floride, USA, ayant son adresse professionnelle au 598 Madison Avenue, 10th Floor, New York, NY 10022 USA; et

- M. Brad Rosenberg, gérant de société, né le 12 décembre 1977, à New Jersey, USA, ayant son adresse professionnelle à 598 Madison Avenue, 10th Floor, New York, NY 10022, USA.

2. La personne suivante est nommée comme gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Marco Weijermans, directeur commercial, né le 26 août 1970, à s'Gravenhage (Pays-Bas), résidant au 26, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Sonmez, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007. Relation: LAC/2007/32413. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007132920/242/388.

(070153849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Sam & Young Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.047.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pour SAM & YOUNG CONCEPT Sarl

Signature

Référence de publication: 2007133762/6596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02869. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Digitalis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007133779/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02374. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Chalet Center Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9381 Moestroff, 4B, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 92.480.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHALET CENTER LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007133782/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05199. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070155006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

I.P.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.479.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 154 du 19 février 2005,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro B 104.479
au capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 18 octobre 2007,
enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 octobre 2007, relation: EAC/2007/12933,

- que Monsieur Paul Schulte, commerçant, né à Esch/Alzette, le 23 novembre 1961, demeurant à L-4069 Esch/Alzette, 15, rue Dr. Emile Colling a cédé une (1) part sociale à Monsieur Frankie Steffen, commerçant, né à Ettelbrück, le 11 décembre 1970, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 1, Op der Tomm.

- que suite à cette cession de part le capital de la société est réparti comme suit:

1.- Monsieur Paul Schulte, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Frankie Steffen, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Pour extrait conforme délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 novembre 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007133676/219/27.

(070154392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Ha Ka Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 49.197.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007133678/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01762. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Helena Tech Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.933.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société LEVANT SERVICES LIMITED, avec siège social à Abbott Building, Main Street, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme holding HELENA TECH INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 79.933,

constituée sous la dénomination de HELENA TECH FUND HOLDING S.A., aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 619 du 9 août 2001,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 619 du 20 avril 2002.

au capital social de deux cent trente mille euros (€ 230.000,-), représenté par deux mille trois cents (2.300) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes de la société;

- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 24 octobre 2007, Relation: EAC/2007/13021. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 novembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007133795/219/42.

(070154403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Ha Ka Lux 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 52.782.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007133679/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01766. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Motor Car Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.919.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007133681/5499/11.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02047. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Immologic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.879.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 octobre 2007, que:

1. L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

2. L'assemblée a pris acte des démissions, avec effet immédiat, des sociétés MYDDLETON ASSETS LIMITED et LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, de leurs mandats d'administrateurs, et de la démission de la société FIDU-GROUP HOLDING S.A.H., de ses mandats d'administrateur et administrateur-délégué.

3. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, et donne pouvoir au Conseil d'administration de nommer ce dernier à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

4. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Ahmed Mechachti, employé privé, né le 3 juillet 1968 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6. L'assemblée a pris acte de la démission de la société FID'AUDIT UK LIMITED de son mandat de commissaire aux comptes. Elle a décidé de nommer Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont Saint Martin, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, aux fonctions de commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

IMMOLOGIC S.A.

F. Georges / A. Mechachti

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133721/5710/36.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09737. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Entertainment Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 85.921.

— DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société TARDIN INVESTMENT SA, ayant son siège social au 2nd Floor, Swiss Bank Building, East 53rd Street, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Panama, le 16 octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ENTERTAINMENT CENTER S.A., R.C.S. Luxembourg N ° B 85.921, fut constituée par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 778 du 23 mai 2002;

- La société a actuellement un capital de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société ENTERTAINMENT CENTER S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société ENTERTAINMENT CENTER S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société ENTERTAINMENT CENTER S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuver une situation comptable au 25 septembre 2007;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ENTERTAINMENT CENTER S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, Relation: LAC/2007/32628. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007132894/242/49.

(070154038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

WGC - Worldwide Glass and Ceramics Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.315.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 24 juillet 2007, que le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007133317/805/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00550. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

GSCP VI AA One Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.125.

In the year two thousand and seven, on the fifth of September,

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Christophe Cahuzac, manager, residing in Luxembourg, here represented by Mr Stanislas Bunetel, juriste, having his professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company GSCP VI AA ONE HOLDING S.à r.l., having its registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, was incorporated by deed of the undersigned notary on July 31, 2007, not yet published in the Mémorial C. The Articles of Incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on August 10, 2007, not yet published in the Mémorial C.

II) According to article 6 of the articles of incorporation, the capital is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent US Dollar (0.01.- USD) each.

The Company shall have an authorized capital of one hundred million and twenty thousand US Dollars (100,020,000.- USD) represented by ten billion and twenty million (10,020,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The Board of Managers is hereby authorised to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of said deed of August 10, 2007.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the board au managers has decided to increase the capital of the Company by an amount of five million three hundred thirty-eight thousand four hundred seventy- five point eighty US Dollars (USD 5,338,475.80) so as to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to five million three hundred fifty-eight thousand four hundred seventy-five point eighty US Dollars (USD 5,358,475.80) by the issuance of five hundred thirty-three million eight hundred forty-seven thousand five hundred eighty (533,847,580) new shares having a nominal value of one cent US Dollar (USD 0.01) each, this capital increase occurring by contributions in cash.

The board of managers decided to accept the subscription of the new shares as follows:

- Two hundred eighty-five million eight hundred seventy-five thousand three hundred seventy-nine (285,875,379) new shares have been subscribed by GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P., with registered office at 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax, Nova Scotia, B3J 3R7 and fully paid in by a total contribution of two million eight hundred fifty- eight thousand seven hundred fifty- three point seventy-nine US Dollars (USD 2,858,753.79);

- Two hundred thirty-seven million eight hundred twenty-nine thousand ninety-seven (237,829,097) new shares have been subscribed by GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P., with registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, Uglund House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and fully paid in by a total contribution of two million three hundred seventy-eight thousand two hundred ninety point ninety-seven US Dollars (USD 2,378,290.97);

- Ten million one hundred forty-three thousand one hundred and four (10,143,104) new shares have been subscribed by GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG, with registered office at Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany and fully paid in by a total contribution of one hundred and one thousand four hundred thirty-one point zero four US Dollars (USD 101,431.04).

The amount of five million three hundred thirty-eight thousand four hundred seventy-five point eighty US Dollars (USD 5,338,475.80) in capital paid up in cash by the subscribers, is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation will now read as follows:

« **Art. 6. first paragraph.** The capital is fixed at five million three hundred fifty-eight thousand four hundred seventy-five point eighty US Dollars (USD 5,358,475.80) represented by five hundred thirty-five million eight hundred forty-seven thousand five hundred eighty (535,847,580) shares with a nominal value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.»

Valuation and expenses

For register purposes, the capital is valued at 3,965,614.- €.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately 44,000.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille sept, le cinq septembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

M. Christophe Cahuzac, gérant, demeurant à Luxembourg, ici représenté par M. Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été

signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société GSCP VI AA ONE HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 août 2007, non encore publié au Mémorial C.

II) Aux termes de l'article 6 des statuts, le capital social de la société est fixé à vingt mille Dollars US (20.000,- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de un centime de Dollar US (0,01 USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions et vingt mille US Dollars (100.020.000,- USD) représenté par dix milliards et vingt millions (10.020.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar US (0,01 USD) chacune.

Le Conseil de Gérance est par les présentes autorisé à émettre de nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, de temps à autre, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication dudit acte du 10 août 2007.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Conseil de Gérance a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de cinq millions trois cent trente-huit mille quatre cent soixante-quinze virgule quatre-vingts US Dollars (USD 5.338.475,80) pour le porter de son montant actuel de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) à cinq millions trois cent cinquante-huit mille quatre cent soixante-quinze virgule quatre-vingts US Dollars (USD 5.358.475,80) par l'émission de cinq cent trente-trois millions huit cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingts (533.847.580) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01) chacune, cette augmentation de capital étant réalisée moyennant apport en espèces.

Le Conseil de Gérance a décidé d'accepter la souscription aux actions nouvelles comme suit:

- Deux cent quatre-vingt-cinq millions huit cent soixante-quinze mille trois cent soixante-dix-neuf (285.875.379) nouvelles actions ont été souscrites par GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P., avec siège social à 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax, Nova Scotia, B3J 3R7 et entièrement libérées moyennant versement total de deux millions huit cent cinquante-huit mille sept cent cinquante-trois virgule soixante-dix-neuf US Dollars (USD 2.858.753,79);

- Deux cent trente-sept millions huit cent vingt-neuf mille quatre-vingt-dix-sept (237.829.097) nouvelles actions ont été souscrites par GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P., avec siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman et entièrement libérées moyennant versement total de deux millions trois cent soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix virgule quatre-vingt-dix-sept US Dollars (USD 2.378.290,97);

- Dix millions cent quarante-trois mille cent quatre (10.143.104) nouvelles actions ont été souscrites par GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG, avec siège social à Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne et entièrement libérées moyennant versement total de cent et un mille quatre cent trente et un virgule zero quatre US Dollars (USD 101.431,04).

Le montant de cinq millions trois cent trente-huit mille quatre cent soixante-quinze virgule quatre-vingts US Dollars (USD 5.338.475,80) en capital payé en espèces par les souscripteurs, est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6, premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à cinq millions trois cent cinquante-huit mille quatre cent soixante-quinze virgule quatre-vingts Dollars US (USD 5.358.475,80) divisé en cinq cent trente-cinq millions huit cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingts (535.847.580) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar US (0,01 USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 3.965.614,- €.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ 44.000,- €.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Bunetel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25255. — Reçu 39.656,14 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007132960/212/151.

(070154300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 121.927.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. MULTIPLEX MALTA 2 LIMITED, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Malta, having its registered office at 171, Old Bakery Street, Valleta, Malta, registered with the Malta Registry of Companies under number C39888 (MULTIPLEX MALTA 2), here duly represented by Ms. Alexandra von Neuhoff von der Ley, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Malta on June 8th, 2007.

2. MULTIPLEX GERMAN LANDOWNER PTY LIMITED, as trustee for MULTIPLEX GERMAN LANDOWNING FUND, a company incorporated and organized under the laws of the State of Victoria, Australia, having its registered office at Level 4, 1 Kent Street, Millers Point NSW 2000, Australia, registered with the Australian Securities and Investments Commission Registry of Companies under number 112 302 477, here duly represented by Ms. Alexandra von Neuhoff von der Ley, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Sydney on June 8th, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties are the sole partners (the Partners) of MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the Luxembourg laws, having its registered office at 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.927 (the Company) and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of undersigned notary dated March 31, 2007.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. complete renumbering of the articles of association of the Company; and
2. amendment of Article 11.2 of the Company's articles of association.

III. The Partners have taken the following resolutions:

First resolution

The Partners of the Company decide to completely renumber the articles of association of the Company without changing their wording, which will henceforth have the following wording:

<l. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. (...)

Art. 2. Registered office. (...)

Art. 3. Object. (...)

Art. 4. Duration. (...)

Art. 5. Capital. (...)

Art. 6. Indivisibility and transfer of Ordinary shares. (...)

Art. 7. Indivisibility and transfer of PESCOs. (...)

Art. 8. Partners register. (...)

II. Management - representation

Art. 9. Board of managers. (...)

Art. 10. Powers of the board of managers. (...)

Art. 11. Procedure. (...)

Art. 12. Representation. (...)

Art. 13. Liability of the managers. (...)

III. General meetings of partners

Art. 14. Powers and voting rights. (...)

Art. 15. Forum-Quorum-Majority. (...)

IV. Annual accounts - allocation of profits and losses

Art. 16. Accounting year. (...)

Art. 17. Allocation of profit and loss. (...)

V. Dissolution - liquidation

Art. 18. Dissolution and liquidation of the Company. (...)

VI. General provision

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law. (...).»

Second resolution

The Partners of the Company decide to amend article 11.2 the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.»

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (900.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

1. MULTIPLEX MALTA 2 LIMITED, une société anonyme constituée et organisée selon les lois de Malte, ayant son siège social à 171, Old Bakery Street, Valleta, Malta, enregistrée auprès du Registre des sociétés de Malte sous le numéro C39888 (MULTIPLEX MALTA 2), ici dûment représentée par Mlle Alexandra von Neuhoff von der Ley, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Malte, le 8 juin 2007.

2. MULTIPLEX GERMAN LANDOWNER PTY LIMITED, un trust pour MULTIPLEX GERMAN LANDOWNING FUND, une société constituée et organisée selon le droit de l'Etat de Victoria, Australie, ayant son siège social au Level 4, 1 Kent Street, Millers Point NSW 2000, Australia, enregistrée au Registre des Sociétés de la commission australienne des Valeurs et Investissements sous le numéro 112 302 477 (MULTIPLEX GERMAN LANDOWNING FUND), ici dûment représentée par Mlle Alexandra von Neuhoff von der Ley, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sydney, le 8 juin 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés unique (les Associés) de MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.927 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant du 31 mars 2007 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. renumérotation complète des statuts de la Société; et
2. modification de l'article 11.2 des statuts de la Société.

III. Les Associés ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Les Associés décident de renuméroter complètement les statuts de la Société sans changer leur contenu, qui auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. (...)

Art. 2. Siège social. (...)

Art. 3. Objet social. (...)

Art. 4. Durée. (...)

Art. 5. Capital social. (...)

Art. 6 Indivisibilité et transfert de Parts Sociales Ordinaires. (...)

Art. 7. Indivisibilité et transfert des PESCS. (...)

Art. 8. Registre des associés. (...)

II. Gestion - représentation

Art. 9. Conseil de gérance. (...)

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. (...)

Art. 11. Procédure. (...)

Art. 12. Représentation. (...)

Art. 13. Responsabilités des gérants. (...)

III. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote. (...)

Art. 15. Forme - Quorum - Majorité. (...)

IV. Comptes annuels - affectation des bénéfices et des pertes

Art. 16. Exercice social. (...)

Art. 17. Affectation des bénéfices et des pertes. (...)

V. Dissolution - liquidation

Art. 18. Dissolution et liquidation de la société. (...)

VI. General provision

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique. (...).»

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 11.2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«11.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. von Neuhoff von der Ley, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007. LAC/2007/13134. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007132875/5770/156.

(070154010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Captiva MPV S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.001.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 17 septembre 2007 entre M. John Van Oost et Mr Stephan Fritsch que 1 part sociale de catégorie E d'une valeur nominale de € 25,- est détenue depuis cette date par Mr Stephan Fritsch, né le 27 février 1978 à Dortmund (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 7 Steinstrasse, D-20104 Hamburg (Allemagne).

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 17 septembre 2007 entre M. John Van Oost et Mrs Marlène Fargues que 1 part sociale de catégorie F d'une valeur nominale de € 25,- est détenue depuis cette date par Mrs Marlène Fargues, née le 21 octobre 1978 à Antibes (France), ayant son adresse professionnelle au 47, Quai d'Austerlitz 75648 Paris (France).

A compter du 17 septembre 2007, les 317 parts sociales de catégorie A, les 160 parts sociales de catégorie B et les 20 parts sociales de catégorie C, l'unique part sociale de catégorie D, l'unique part sociale de catégorie E, l'unique part sociale de catégorie F, sont détenues comme suit:

John Van Oost:	317 parts sociales de catégorie A
DV QUAI FAMILY TRUST:	160 parts sociales de catégorie B
Mr Roger Lee:	20 parts sociales de catégorie C
Mr Olivier Elamine:	1 part sociale de catégorie D
Mr Stephan Fritsch:	1 part sociale de catégorie E
Mrs Marlène Fargues:	1 part sociale de catégorie F

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 octobre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007132814/4170/33.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08398. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Merchbanc Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.646.

1. Depuis le 3 juillet 2006, les personnes suivantes ont été désignées délégués à la gestion.

Mme Josefa Camardons, MERCHBANC, Diputacion 279, E-08007 Barcelona

M. Joaquin Lopez Veraza, MERCHBANC, Diputacion 279, E-08007 Barcelona

2. Suite à la démission de M. Marc Schammo en date du 6 juin 2007, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Mme Annemarie Arens, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

M. José Isern Rovira, MERCHBANC, Diputacion 279, E-08007 Barcelona

M. Joaquin Lopez Veraza, MERCHBANC, Diputacion 279, E-08007 Barcelona

M. Henry Verrey, SEMELY CONSULT & MANAGEMENT Ltd, 84, rue du Rhône, CH-1204 Genève

Pour MERCHBANC SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK

Signatures

Référence de publication: 2007133674/1126/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK01021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Vib-Tech International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.013.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 mars 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133630/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Ocamut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Bellevue.

R.C.S. Luxembourg B 48.899.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société OCAMUT S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Marc Elter, de résidence à Luxembourg en date du 22 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 10 du 7 janvier 2001, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler, de résidence à Junglinster en date du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1470 du 29 janvier 2007.

L'assemblée est présidée par Michele Canepa, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg
Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale, et modification en conséquence de l'article 10 des statuts;

2. Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au 2^{ème} vendredi du mois de juin à 15 heures et modification de l'article 11 des statuts.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'année sociale pour la faire correspondre à celle du 31 décembre au lieu de celle du 30 juin. L'assemblée générale décide en conséquence, mais à titre transitoire, que l'année sociale actuellement en cours sera clôturée le 31 décembre 2006 au lieu du 30 juin 2007.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 2^{ème} vendredi du mois de juin à 15 heures.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Canepa, V. Wesquy, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007. LAC/2007/16186. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007132876/5770/61.

(070154011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Equiniti (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.687.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- EQUINITI GROUP (LUXEMBOURG) S.à.r.l., a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 129.721,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 26 September 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of EQUINITI (LUXEMBOURG) S.à.r.l., (hereinafter «the Company»), a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 129.687, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 4, 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated on 20 August 2007, number 1753 (the «Mémorial C»), and whose bylaws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 September 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of eighty-two million seven hundred and twenty-one thousand one hundred and eighty-nine Sterling pounds (GBP 82,721,189.-), so as to raise it from its present amount of eight thousand seven hundred and ten Sterling pounds (GBP 8,710.-) up to eighty-two million seven hundred and twenty-nine thousand eight hundred and ninety-nine Sterling pounds (GBP 82,729,899.-) by the issue of eighty-two million seven hundred and twenty-one thousand one hundred and eighty-nine (82,721,189) shares, having a par value of one Sterling pound (GBP 1.-) each (collectively referred as the «New Shares») and having the same rights and obligations as the existing shares.

The eighty-two million seven hundred and twenty-one thousand one hundred and eighty-nine (82,721,189) New Shares are wholly subscribed by EQUINITI GROUP (LUXEMBOURG) S.à.r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in the contribution of all the assets and liabilities of EQUINITI GROUP (LUXEMBOURG) S.à.r.l., prenamed.

The total contribution of ninety-one million nine hundred and twelve thousand four hundred and thirty-two Sterling pounds (GBP 91,912,432.-) for the New Shares will be allocated as follows: (i) eighty-two million seven hundred and twenty-one thousand one hundred and eighty-nine Sterling pounds (GBP 82,721,189.-) to the share capital and (ii) nine million one hundred and ninety-one thousand two hundred and forty-three Sterling pounds (GBP 9,191,243.-) to the share premium account of the Company.

The all assets and liabilities contribution described above, has been dealt with in a report, issued on 27 September 2007, by «ERNST & YOUNG Tax Advisory Services», having its registered address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, as independent auditor, (réviseur d'entreprise), which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 82,721,189 shares of nominal value GBP 1.- each, to be issued with total related share premium of GBP 9,191,243.-, hence total consideration amounting to GBP 91,912,432.-.»

Evidence of the transfer of all the assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement.

Said report and contribution agreement, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The sole shareholder decides to reduce the share capital of the Company by an amount of eight thousand seven hundred and ten Sterling pounds (GBP 8,710.-) by the cancellation of eight thousand seven hundred and ten (8,710) shares with a nominal value of one Sterling pound (GBP 1.-) each and entirely paid up, held by the Company on itself subsequently to the contribution by EQUINITI GROUP (LUXEMBOURG) S.à.r.l. of all its assets and liabilities which includes its shareholding in the Company.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at eighty-two million seven hundred and twenty-one thousand one hundred and eighty-nine Sterling pounds (GBP 82,721,189.-) represented by eighty-two million seven hundred and twenty-one thousand one hundred and eighty-nine (82,721,189) shares with a par value of one Sterling pound (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Estimate of costs

Insofar as:

- (1) the contribution in kind consists of all the assets and liabilities constituting an entire branch of activity of a company;
- (2) the contribution is made exclusively against the allotment of new shares and
- (3) all the companies enclosed have their registered office in the European Union,

such contribution qualifies under the terms of Article 4-1 of the law date December 29th, 1971, which provides for capital duty exemption.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EQUINITI GROUP (LUXEMBOURG) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.721,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 septembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de EQUINITI (LUXEMBOURG) S.à.r.l., (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.687, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 août 2007, numéro 1753 et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 septembre 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-deux millions sept cent vingt et un mille cent quatre-vingt-neuf Livres sterling (GBP 82.721.189.-), afin de le porter de son montant actuel de huit mille sept cent dix Livres sterling (GBP 8.710.-) jusqu'à quatre-vingt-deux millions sept cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix neuf Livres sterling (GBP 82.729.899.-) par l'émission de quatre-vingt-deux millions sept cent vingt et un mille cent quatre-vingt-neuf (82.721.189) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre sterling (GBP 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Les quatre-vingt-deux millions sept cent vingt et un mille cent quatre-vingt-neuf (82.721.189) Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par EQUINITI GROUP (LUXEMBOURG) S.à.r.l., prénommée, payées par un apport en nature consistant en l'apport de l'ensemble des actifs et passifs de EQUINITI GROUP (LUXEMBOURG) S.à.r.l.

L'apport global de quatre-vingt-onze millions neuf cent douze mille quatre cent trente-deux Livres sterling (GBP 91.912.432.-) apporté en échange des Nouvelles Parts Sociales: (i) quatre-vingt-deux millions sept cent vingt et un mille

cent quatre-vingt-neuf Livres sterling (GBP 82.721.189,-) au capital social et (ii) neuf millions cent quatre-vingt-onze mille deux cent quarante-trois Livres sterling (GBP 9.191.243,-) au compte de prime d'émission de la Société.

L'apport de l'ensemble des actifs et passifs décrit ci-dessus a fait l'objet d'un rapport, émis le 27 septembre 2007, par «ERNST & YOUNG Tax Advisory Services», ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprise, qui conclut ainsi qu'il suit que:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 82,721,189 shares of nominal value GBP 1.- each, to be issued with total related share premium of GBP 9,191,243.-, hence total consideration amounting to GBP 91,912,432.-.»

Une copie du contrat d'apport mettant en évidence le transfert de l'ensemble des actifs et passifs a été remis au notaire instrumentant.

Le rapport et le contrat d'apport signés ne varient par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant de huit mille sept cent dix Livres sterling (GBP 8.710,-) par l'annulation de huit mille sept cent dix (8.710) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement libérées, détenues par la Société sur elle-même à la suite de l'apport de tous ses actifs et passifs par EQUINITI GROUP (LUXEMBOURG) S.à.r.l., qui comprend sa participation dans la Société.

Troisième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-deux millions sept cent vingt et un mille cent quatre-vingt-neuf Livres sterling (GBP 82.721.189,-) représenté par quatre-vingt-deux millions sept cent vingt et un mille cent quatre-vingt-neuf (82.721.189) parts sociales d'une valeur d'une Livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Evaluations de frais

Dans la mesure où:

- (1) l'apport en nature consiste dans l'intégralité des actifs et passifs comprenant la branche d'activité d'une société
- (2) l'apport est fait exclusivement contre distribution des nouvelles actions, et
- (3) toutes les sociétés concernées ont leur siège social dans l'Union Européenne,

un tel apport entre dans le champ d'application de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption de droit d'apport.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2007. Relation: EAC/2007/11953. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007132901/239/160.

(070154094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Louise 130 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.218.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-third of October.
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LARCHWOOD LIFE INTEREST TRUST, having its registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *in videretur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LOUISE 130 S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five euros (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LARCHWOOD LIFE INTEREST TRUST, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by three managers for an unlimited period:

- Charles MacGregor, born in Singapor, Australia, on July 27, 1952, with professional address in Avenue Maréchal Ney 143/3, 1180 Brussels, Belgium

- Doeke van der Molen, born in Hengelo, The Netherlands, on March 1, 1969, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

- Paul Lefering, born in Rotterdam, The Netherlands, on October 20, 1972 with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LARCHWOOD LIFE INTEREST TRUST, ayant son siège social à 22, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination LOUISE 130 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LARCHWOOD LIFE INTEREST TRUST, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) La société est administrée par trois gérants pour une durée indéterminée:
 - Charles Mac Gregor, né à Singapour, Australie, le 27 juillet 1952, avec adresse professionnelle à Avenue Maréchal Ney, 143/3, 1180 Bruxelles, Belgique,
 - Doeke van der Molen, né à Hengelo, Pays-Bas, le 1^{er} mars 1969, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,
 - Paul Lefering, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 20 octobre, 1972, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007. Relation: LAC/2007/33172. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007133386/242/304.

(070155044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Verde I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 111.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007133565/4726/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00464. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

T.S.S. Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.745.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société PRIVAY LLC, avec siège social à Cheyenne, Wyoming (U.S.A.)

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant es-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme T.S.S. INVESTISSEMENT S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 105.745,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 473 du 20 mai 2005,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé, en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1218 du 22 juin 2006.

au capital social de trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 25 octobre 2007, Relation: EAC/2007/13107. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 novembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007133796/219/41.

(070154405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Solkarst International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.621.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 août 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133629/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00743. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Phoenix III Mixed O, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.723.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

PHOENIX III MIXED O ayant son nouveau siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

et

CITCO (LUXEMBOURG) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 26 octobre 2007.

CITCO (LUXEMBOURG) SA

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007133333/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK01072. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.062.

In the year two thousand and seven, on the tenth day of August
before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4210108, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS ADVISORS VI, L.L.C., here represented by Florie Gounon, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed *in* *variety* by the representative of the appearing party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity represents the entire share capital of GSCP VI AA ONE PARALLEL HOLDING S.à r.l. having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on July 31, 2007, not yet published in the Mémorial C.

The capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), represented by two million (2,000,000) shares, each with a nominal value of one cent US Dollar (USD 0.01.-), entirely subscribed for and fully paid up.

The appearing party, acting in its above-mentioned capacities requested the undersigned notary to draw up as follows:

Agenda:

1. Decision to grant an authority to the managers of the Company to increase the capital of the Company and to allot additional authorized shares and to grant any right to subscribe for shares to be issued by the Company, so as to bring the amount of the issued share capital of the Company up to a maximum of USD 100,020,000 (one hundred million and twenty thousand US Dollars);

2. To specify that the above authority shall expire after a period five years starting on the date of publication of this deed; and

3. To amend Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed authorized share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholder of the Company resolves to grant to the managers the authority to increase the capital of the Company and to allot additional authorized shares and to grant any right to subscribe for shares to be issued by the Company, so as to bring the amount of the issued share capital of the Company up to a maximum of USD 100,020,000.- (one hundred million and twenty thousand US Dollars). Article 6 of the By-Laws should be amended accordingly as set out in the third resolution.

Second resolution

The shareholder resolves to specify that the authority given to the Board of Managers under the first resolution above be granted for a period of five years starting on the date of publication of this deed.

Third resolution

The shareholder resolves to amend Article 6 of the By-Laws in order to reflect the above mentioned resolutions, so that Article 6 now reads as follows:

« **Art. 6.** The capital is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.»

The Company shall have an authorized capital of one hundred million and twenty thousand US Dollars (100,020,000.- USD) represented by ten billion and two million (10,002,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The Board of Managers is hereby authorised to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the present notarial deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

The meeting then ended.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4210108 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS VI, L.L.C., ici représenté par Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant prénommé et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La société prénommée représente l'intégralité du capital social de GSCP VI AA ONE PARALLEL HOLDING S.à r.l. avec siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 31 juillet 2007, non encore publié au Mémorial.

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars US (USD 20.000.-) représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar US (USD 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Ordre du jour:

1) Décision d'autoriser les gérants de la Société à augmenter le capital de la société et à attribuer des actions additionnelles dans le cadre du capital autorisé et de les autoriser à réaliser la souscription de parts sociales à émettre par la Société de façon à apporter le montant du capital social émis de la Société à un maximum de USD 100.020.000,- (cent millions et vingt mille US Dollars);

2) Préciser que le pouvoir sus-mentionné expire après une période de cinq ans courant depuis la date de publication du présent acte; et

3) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter le capital social autorisé de la Société.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé de la Société décide d'autoriser les gérants à émettre et à attribuer des actions additionnelles dans le cadre du capital autorisé et de les autoriser à réaliser la souscription de parts sociales à émettre par la Société de façon à apporter le montant du capital social émis de la Société à un maximum de USD 100.020.000,- (cent millions et vingt mille US Dollars). L'Article 6 des Statuts sera modifié en conséquence, comme décrit dans la troisième résolution.

Deuxième résolution

L'associé décide de préciser que le pouvoir donné au Conseil de Gérance dans la première résolution sus-mentionnée est accordé pour une période de cinq ans courant depuis la date de publication du présent acte.

Troisième résolution

L'associé décide de modifier l'Article 6 des Statuts de la Société pour refléter les résolutions prises, de sorte que l'Article 6 sera désormais comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à vingt mille Dollars US (20.000,- USD) divisé en deux millions (2.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime de Dollars US (0,01 USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions et vingt mille US Dollars (100.020.000,-USD) représenté par dix milliards et deux millions (10.002.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar US (0,01 USD) chacune.

Le Conseil de Gérance est par les présentes autorisé à émettre de nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, de temps à autre, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte notarié.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

La réunion est ensuite close.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gounon, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007. Relation: LAC/2007/23199. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007132881/212/144.

(070153786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Andante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 75.948.

L'an deux mille sept, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

la société CRITERIA S.à r.l., une société à responsabilité illimitée constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B numéro 97.199,

ici représentée par:

Madame Nathalie Lazzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 juin 2007

Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société ANDANTE S.A. (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 25 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 684 du 22 septembre 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 12 mars 2001, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 930 du 27 octobre 2001.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg à Bertrange et plus précisément au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution prise ci-avant, l'actionnaire unique décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société. L'actionnaire unique décide de donner à ce deuxième alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts, la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société par l'introduction d'un nouvel alinéa stipulant au cas où la Société ne dispose que d'un actionnaire unique, la Société est gérée par un seul administrateur, lequel article cinq (5) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.»

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société par la suppression pure et simple de son dixième et avant dernier alinéa libellé comme suit:

«La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.»

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le dernier alinéa de l'article six (6) des statuts de la Société quant à l'engagement de la Société au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, lequel dernier alinéa de cet article six (6) sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6. Dernier alinéa.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide d'accepter les démissions des mandats des administrateurs, CRITERIA S.à r.l., PROCEDIA S.à r.l. et Monsieur Gabriel Jean, actuellement encore en fonction et décide d'accorder à chacun d'eux pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats en tant qu'administrateurs de la Société ANDANTE S.A., jusqu'au jour du présent procès-verbal.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer aux fonctions de seul et unique administrateur de la Société ANDANTE S.A., son mandat s'achevant à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en mai 2013, la personne suivante:

Madame Catherine De Waele, juriste, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Dont acte, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Lazzari, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2007. Relation: EAC/2007/7243. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007132883/239/82.

(070153781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Phoenix III Mixed P, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.626.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

PHOENIX III MIXED P ayant son nouveau siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

et

CITCO (LUXEMBOURG) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 26 octobre 2007.

CITCO (LUXEMBOURG) SA

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007133332/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK01073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Havana Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.117.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 octobre 2007, que:

1. L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

2. L'assemblée a pris acte des démissions, avec effet immédiat, des sociétés MYDDLETON ASSETS LIMITED et LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, de leurs mandats d'administrateurs, et de la démission de la société FIDU-GROUP HOLDING S.A.H., de ses mandats d'administrateur et administrateur-délégué.

3. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, et donne pouvoir au Conseil d'administration de nommer ce dernier à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

4. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Ahmed Mechacti, employé privé, né le 3 juillet 1968 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6. L'assemblée a pris acte de la démission de la société FID'AUDIT LIMITED de son mandat de commissaire. Elle a décidé de nommer Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont Saint Martin, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, aux fonctions de commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

HAVANNA INVEST S.A.

F. Georges / A. Mechacti

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133724/5710/36.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Media Pack International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.542.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 octobre 2007, que:

1. L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

2. L'assemblée a pris acte des démissions, avec effet immédiat, des sociétés MYDDLETON ASSETS LIMITED et LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, de leurs mandats d'administrateurs, et de la démission de la société FIDU-GROUP HOLDING S.A.H., de ses mandats d'administrateur et administrateur-délégué.

3. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, et donne pouvoir au Conseil d'administration de nommer ce dernier à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

4. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Ahmed Mechacti, employé privé, né le 3 juillet 1968 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6. L'assemblée a pris acte de la démission de la société FID'AUDIT UK LIMITED de son mandat de Commissaire. Elle a décidé de nommer Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont Saint Martin, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, aux fonctions de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.
MEDIA PACK INTERNATIONAL S.A.
 F. Georges / E. Georges
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133793/5710/36.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Gianti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.164.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 septembre 2007 que:

- la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle L-2013 Luxembourg (RCS Luxembourg B 71.178) a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
 Signatures
 Le domiciliataire

Référence de publication: 2007133818/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

ProLogis Poland XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.435.

à rayer: Suite à un contrat daté du 20 septembre 2007 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis EUROPEAN DEVELOPMENTS BV ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 20 septembre 2007 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 20 septembre 2007 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE VI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

À faire paraître dans l'Extrait:

Répartition des parts sociales:

	Parts sociales
ProLogis EUROPEAN FINANCE VI Sàrl	500
Total	500

Le 8 octobre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007133879/1127/31.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Orso Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.352.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on July 20th, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mrs Nadine Gloesener as director of the company as per July 20th, 2007;
2. To accept the resignation of Mr Gilles Wecker as the statutory auditor of the company as per July 20th, 2007;
3. To appoint Mr Gilles Wecker, residing 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg as new director of the company replacing Mrs Nadine Gloesener, as per July 20th, 2007;
4. To appoint MODERN TREUHAND S.A., situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new statutory auditor of the company replacing Mr Gilles Wecker, as per July 20th, 2007;
5. To re-elect Mr Pierre Arens and Mr Mikael Holmberg as directors of the company until the next annual general meeting.

C. Rydell, G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 20 juillet 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. Approbation de la démission de Mme Nadine Gloesener comme administrateur au conseil d'administration à partir du 20 juillet 2007;
2. Approbation de la démission de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société à partir du 20 juillet 2007;
3. Election de M. Gilles Wecker, demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de Mme Nadine Gloesener à partir du 20 juillet 2007;
4. Election de MODERN TREUHAND S.A., située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Gilles Wecker à partir du 20 juillet 2007;
5. Ré-élection de M. Pierre Arens et de M. Mikael Holmberg comme administrateurs au conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

C. Rydell, G. Wecker.

Référence de publication: 2007133944/1369/32.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ09952. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Alevest, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 118.855.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 5 novembre 2007 s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ALEVEST S.A.

L'associé unique a décidé unanimement:

- 1) D'accepter la démission de

DUNE Sàrl,

Ayant son siège social à 75, Parc d'Activité à L-8308 Capellen,

Inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 110.593

En tant qu'administrateur de la Société

2) D'accepter la démission de
FIDOMES Sàrl

En tant que Commissaire de la Société

3) De nommer la société
DUNE EXPERTISES Sàrl

Ayant son siège social à 75, Parc d'Activité à L-8308 Capellen,

Inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 110.593

En tant que Commissaire de la Société.

Fait à Capellen

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2007133950/825/28.

Enregistré à Diekirch, le 8 novembre 2007, réf. DSO-CK00046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Centurion Europe, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.104.

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CENTURION GROUP Ltd, with registered office at Main Street, Charlestown, Island of Nevis, P.O. Box 556, registration number 10389, here represented by Mr Phillip Van Der Westhuizen, with professional address in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 27 September 2007.

Such proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of CENTURION EUROPE, R. C. B Number 129.104, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, dated May 4, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 1620 of August 1, 2007.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one hundred twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) per share each, all entirely subscribed and fully paid in.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

Article 2 of the Articles of Incorporation is amended as to be worded as follows:

« **Art. 2.** The object of the Company is to provide assistance and advice in its widest sense, to legal entities as well as individuals, on economic and commercial matters, which shall include:

- a) economic and financial management services;
- b) assistance and advice (other than investment management and advice) in connection with the establishment, merger, concentration and reorganization of all entities, whether commercial or not, companies or groups of companies, in whatever form or type, in Luxembourg or elsewhere;
- c) administrative and corporate services for related companies.

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange

or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favors the realization of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through its head office or through its branches in Luxembourg or elsewhere.

The activities listed in this article shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory and therefore the Company may carry out any other activities falling directly or indirectly in the scope of its object or which will assist in realising its object.»

Second resolution

Article 11 third paragraph of the Articles of Incorporation is amended as to be worded as follows:

«The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, but only within the limits of such power.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CENTURION GROUP Ltd, avec siège social à Main Street, Charlestown, Island of Nevis, P.O. Box 556, numéro d'enregistrement 10389, ici représentée par Monsieur Phillip Van Der Westhuizen, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elle avec l'administration de l'enregistrement.

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, à requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de CENTURION EUROPE, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 1620 du 1^{er} août 2007.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est de prêter toute assistance et conseil au sens le plus large à des entités légales et aux particuliers en matière économique et commerciale, en particulier:

a) les services économiques et de gestion financière;

b) l'assistance et le conseil au sens le plus large (autres que conseils ou gestion en investissements) afférents à l'établissement, la fusion, la concentration et la réorganisation de toutes entités, commerciales ou non, sociétés ou groupe de sociétés, de quelque forme que ce soit, au Luxembourg ou ailleurs;

c) les services administratives et de secrétariat pour les sociétés liées.

La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir ses fonds dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute

entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations, titres de créance, sûretés et certificats sous réserve qu'elles ne soient pas librement cessibles et qu'elles soient émises sous forme nominative uniquement.

Toute activité exercée par la Société pourra l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

Les activités énumérées au présent article ne seront pas considérées exhaustives, mais auront seulement valeur de déclaration et par conséquent la Société pourra exercer toutes autres activités se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant faciliter la réalisation de son objet.»

Deuxième résolution

L'article 11, alinéa 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Der Westhuizen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007. LAC/2007/30044. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007133961/5770/125.

(070154842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Hapo G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 21-23, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 127.881.

Ausserordentliche Generalversammlung

Heute den 8. November 2007 haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Als technischer geschäftsführer für eine unbestimmte Zeit wird ab sofort ernannt:

Herr Mosselmans Marcel, Koch, geboren am 28. Dezember 1957 in Halle (B),
wohnhaft in: rue de l'Hopital nr. 14, L-6448 Echternach.

Vorbenannt zum administrativen Geschäftsführer werden:

Herr Langini Paul, geboren am 13. Februar 1957 in Echternach (L),

Herr Buitenhuis Arie John, geboren am 2. April 1958 in Veenendaal (NL),

Die Anteile bleiben wie folgt:

Herr Langini Paul, fünfzig Anteile

Herr Buitenhuis Arie, fünfzig Anteile

Aufgenommen und unterzeichnet zu Rosport.

Den 8. November 2007.

M. Mosselmans, P. Langini, A. Buitenhuis.

Référence de publication: 2007133999/801004/22.

Enregistré à Diekirch, le 9 novembre 2007, réf. DSO-CK00065. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Brevik Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.477.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 10 mai 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. Approbation de la démission de Mme Nadine Gloesener comme administrateur au conseil d'administration à partir du 10 mai 2007;
2. Approbation de la démission de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société à partir du 10 mai 2007;
3. Election de M. Gilles Wecker, demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de Mme Nadine Gloesener à partir du 10 mai 2007;
4. Election de MODERN TREUHAND S.A., située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Gilles Wecker à partir du 10 mai 2007;
5. Ré-élection de M. Pierre Arens et de M. Mikael Holmberg comme administrateurs au conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

C. Rydell, G. Wecker.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on May 10th, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mrs Nadine Gloesener as director of the company as per May 10th, 2007;
2. To accept the resignation of Mr Gilles Wecker as the statutory auditor of the company as per May 10th, 2007;
3. To appoint Mr Gilles Wecker, residing 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg as new director of the company replacing Mrs. Nadine Gloesener, as per May 10th, 2007;
4. To appoint MODERN TREUHAND S.A., situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new statutory auditor of the company replacing Mr Gilles Wecker, as per May 10th, 2007;
5. To re-elect Mr Pierre Arens and Mr Mikael Holmberg as directors of the company until the next annual general meeting.

C. Rydell, G. Wecker.

Référence de publication: 2007133947/1369/32.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09832. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Udden SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.083.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 22 juin 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. Approbation de la démission de Mme Nadine Gloesener comme administrateur au conseil d'administration à partir du 22 juin 2007;
2. Approbation de la démission de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société à partir du 22 juin 2007;
3. Election de M. Gilles Wecker, demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de Mme Nadine Gloesener à partir du 22 juin 2007;
4. Election de MODERN TREUHAND S.A., située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Gilles Wecker à partir du 22 juin 2007;

5. Ré-élection de M. Pierre Arens et de M. Mikael Holmberg comme administrateurs au conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

C. Rydell, G. Wecker.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on June 22nd, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mrs Nadine Gloesener as director of the company as per June 22nd 2007;
2. To accept the resignation of Mr Gilles Wecker as the statutory auditor of the company as per June 22nd, 2007;
3. To appoint Mr Gilles Wecker, residing 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg as new director of the company replacing Mrs Nadine Gloesener, as per June 22nd, 2007;
4. To appoint MODERN TREUHAND S.A., situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new statutory auditor of the company replacing Mr Gilles Wecker, as per June 22nd, 2007;
5. To re-elect Mr Pierre Arens and Mr Mikael Holmberg as directors of the company until the next annual general meeting.

C. Rydell, G. Wecker.

Référence de publication: 2007133945/1369/32.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09834. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

**Novelis Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Pechiney Eurofoil Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedchen.

R.C.S. Luxembourg B 19.358.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49322 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007134000/211/12.

(070154568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Benny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.618.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

E. Schlessler
Notaire

Référence de publication: 2007134012/227/12.

(070154703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Rona Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.995.

L' an deux mille sept, le vingt-deux juin,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

EINSA LUX S.A., société anonyme, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 107.729,

ici représentée par son administrateur-délégué Madame Manette Olsem, diplômée ès sciences économiques, demeurant à Fentange.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1) Qu' EINSA LUX S.A. est l'associée unique de la société à responsabilité limitée RONA INDUSTRIES S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri, dont elle détient l'intégralité des parts sociales.

2) Que la société à responsabilité limitée RONA INDUSTRIES S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 106.995, a été constituée le 1^{er} novembre 1982, selon le droit de Jersey, sous la dénomination de RONA INDUSTRIES LIMITED, limited company number 24 909, avec siège social à Jersey, JE2 3NJ, Channel Islands, No. 1 Le Couteur Court, Mulcaster Street, St. Helier et qu'elle a été transformée en société à responsabilité limitée de nationalité luxembourgeoise suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 mars 2005, en voie de publication au Mémorial et que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial C, numéro 1308 du 1^{er} décembre 2005.

3) Que le capital social est fixé à cent vingt mille euros (120.000,- €) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt euros (120,- €) chacune.

4) Qu'ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité des parts sociales, a pris les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année.»

L'exercice social en cours a commencé le 1^{er} janvier pour se terminer le 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Olsem, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007. Relation: LAC/2007/15734. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007134139/212/43.

(070155449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Turkish Pharma Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.926.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 octobre 2007

En remplacement de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., gérant B démissionnaire, Monsieur Carl Speecke, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *TURKISH PHARMA LUX S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) SA.

Signatures

Référence de publication: 2007134112/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01265. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Minerals & Resources Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.227.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Serge Krancenblum. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

MINERALS & RESOURCES MANAGEMENT S.A.

LOUV S.à r.l.

Administrateur

L. Mostade

Représentant permanent

A. Vigneron

Administrateur

Référence de publication: 2007134135/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01529. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Vatea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 125.719.

L'an deux mille sept le six juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ON TELECOMS S.A., société constituée et existant selon les lois de Grèce, enregistrée sous le numéro 60591/01AT/B/06/162, établie et ayant son siège social à 26 Sorou Street, GR-15125 Maroussi, Attica, Grèce,

ici représentée par Maître Annie Elfassi, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration délivrée à Maroussi, Attica (Grèce) en date du 5 juillet 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de VATEA S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.719, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial C n° 1025 le 1^{er} juin 2007 (la «Société»).

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés mères, filiales ou affiliées.

La société peut effectuer tous types d'emprunts (y compris, sans limitation aucune, par voie d'émission d'obligations, de «preferred equity certificates» ou tout autre instrument de dette convertible ou non en capital).

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles à la réalisation de l'objet social.»

II. Que l'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris la décision suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale de la Société a décidé de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés mères, filiales ou affiliées.

La société peut effectuer tous types d'emprunts (y compris, sans limitation aucune, par voie d'émission d'obligations, de «preferred equity certificates» ou tout autre instrument de dette convertible ou non en capital).

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles à la réalisation de l'objet social.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Elfassi, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, Relation: LAC/2007/17870. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007134137/212/60.

(070155455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Rasec International, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.166.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 28 avril 2006

Le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Monsieur Patrick Gentil, chef d'entreprise, né le 20 mai 1950 à Bois Colombes (92 - France), demeurant au 5, rue de Logelbach 75017 Paris (France), en qualité de Président du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134063/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01985. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.
